

Articles d'imputation

[Retour](#) - DR V 3.3.06#60

Lorsque les articles d'imputation sont actifs, il est possible de les ajouter dans les demandes. Cette possibilité se fait alors directement dans la **Section Imputation** des Bons de travail. La modification pour les reprographes se fait depuis le suivi des demandes,.

section Imputation

Le choix des articles d'imputation est proposé dans la **Section Imputation** des différents types de demandes.

L'accès à la section Imputation se fait aussi depuis le **suivi des demandes**, [menu > Modifier Imputation](#).



- **Saisir la quantité** souhaité.
- Survoler l'icône (i) pour visualiser des informations sur l'article comme par exemple l'unité ainsi que le coût (le cas échéant).
- Pour supprimer l'article, cliquer sur l'icône représentant une corbeille.
- Il est possible de sélectionner plusieurs articles.

Dans le cas où les articles d'imputation sont actifs et **obligatoire**, alors le demandeur est invité à choisir au moins un article pour pouvoir valider cette section.

Suivi des demandes

Résumé de la demande :



Devis :



Source :

<https://wiki.easyrepro.com/> - **Wiki EasyRepro**

Lien permanent :

<https://wiki.easyrepro.com/doku.php?id=bt:imputart>

Dernière mise à jour : **23/04/2021 10:18**